

---

**Première Réunion préparatoire**

**Genève, 29 mai 2009**

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**Échange de vues sur les préparatifs**

**qui déboucheront sur les conclusions**

**de fond de la deuxième Conférence d'examen**

**PRÉPARATIFS DE LA DEUXIÈME CONFÉRENCE D'EXAMEN**

**DOCUMENT DE TRAVAIL**

Document soumis par le Président désigné de la deuxième Conférence d'examen\*

**Introduction**

1. La deuxième Conférence d'examen marque la fin de la première décennie d'application de la Convention. Les progrès réalisés depuis l'entrée en vigueur de cet instrument sont considérables. De vastes zones où la présence de mines était soupçonnée ont fait l'objet d'évaluations, ont été nettoyées et ont été rouvertes à une utilisation dans des conditions de sécurité par les civils. Des milliers de victimes de mines ont reçu une assistance et des millions de mines stockées ont été détruites. La Convention a inspiré de nouveaux instruments internationaux sur les droits des victimes et la protection des civils dans les zones qui sont touchées ou qui ont été touchées par des conflits. L'interdiction de l'utilisation des mines a été acceptée comme une norme quasi universelle, y compris par des États non parties et d'autres acteurs.
2. Cependant, il faudra encore surmonter des difficultés importantes pour réaliser les objectifs de la Convention. Le déminage a pris plus de temps que prévu, les mines mises en place continuent de mutiler et tuer des civils, trop de victimes et de rescapés n'ont pas accès à une assistance adéquate et le manque de ressources est un problème croissant pour de nombreux programmes de lutte contre les mines. En outre, le fait que certains États parties diffèrent le respect des dispositions de la Convention remet en question l'exercice individuel et collectif de la responsabilité d'exécution des obligations découlant de cet instrument.
3. La Conférence d'examen offre des possibilités pour surmonter les obstacles actuels et réaliser de nouveaux progrès. Les États parties pourront y arriver en se fondant à nouveau sur les exigences humanitaires qui ont suscité le processus initial et en concentrant leur attention sur les liens entre le respect des obligations et l'amélioration de la vie des victimes, des personnes touchées et de leur communauté. Le respect des obligations est la meilleure voie pour atteindre les objectifs de la Convention. Dans leurs plans et priorités nationaux, les États parties devraient

---

\* Document soumis après la date prévue, dès qu'il a été reçu par le secrétariat.

tenir compte de la nécessité d'exécuter les obligations que la Convention leur impose et ils devraient veiller à ce que la coopération et l'assistance soient utilisées efficacement à cette fin.

4. L'organisation de la Conférence d'examen et les documents issus de cette Conférence serviront pour guider l'application de la Convention au cours des cinq prochaines années. Le présent document indique les vues du Président désigné sur la façon dont la deuxième Conférence d'examen et son document final peuvent rendre compte au mieux des difficultés restant à surmonter et assurer une mise en œuvre efficace et efficiente.

5. Sur la base des consultations que le Président désigné a tenues en étroite coopération avec le pays hôte et le Président de la neuvième Assemblée des États parties, consultations qui comprenaient une réunion informelle convoquée le 2 mars 2009 et à laquelle tous les États parties et organisations intéressés étaient invités, un large appui semble se dégager sur les points suivants:

a) La Conférence d'examen devrait adopter un rapport final comprenant un examen détaillé, un plan d'action pour guider les efforts des États parties dans l'exécution des obligations découlant de la Convention durant les cinq prochaines années et une déclaration de haut niveau, concise, percutante et mémorable;

b) En outre, les États parties devront prendre des décisions sur le programme des assemblées postérieures à la Conférences d'examen et sur les demandes de prolongation soumises en 2009 en application de l'article 5;

c) La deuxième Conférence d'examen devrait se tenir au plus haut niveau possible. Elle devrait être le *Sommet de Carthagène sur un monde sans mines*. Elle devrait ainsi contribuer aux engagements de haut niveau nécessaires pour atteindre les objectifs de la Convention au cours des cinq prochaines années;

d) Comme lors de la première Conférence d'examen, un débat de haut niveau devrait avoir lieu au cours des deux derniers jours de la Conférence;

e) La Conférence d'examen commencerait immédiatement à travailler le matin du lundi 30 novembre et tiendrait jusqu'à la fin du troisième jour des débats sur la base de projets de documents soumis avant la Conférence d'examen. Durant les trois premiers jours, il serait préférable d'éviter les allocutions et les déclarations d'ordre général;

f) On peut espérer qu'à la fin du troisième jour les États parties seront en mesure de recommander, pour adoption à la fin de la Conférence, le rapport final et ses annexes.

## Documents à adopter

6. Sur la base de la ligne d'action concernant les documents à établir, le Président désigné propose la méthode suivante pour guider l'élaboration desdits documents:

### *Examen de l'état et du fonctionnement de la Convention, 2005-2009*

a) L'examen devrait faire ressortir, pièces à l'appui, les progrès réalisés par les États parties depuis la première Conférence d'examen dans l'exécution de leurs obligations au titre de la Convention;

b) L'examen devrait faire ressortir, pièces à l'appui, les efforts faits au titre des actions pertinentes du Plan d'action de Nairobi et les résultats de ces actions;

c) L'examen devrait faire ressortir, pièces à l'appui, les décisions et recommandations formulées par les États parties depuis la première Conférence d'examen pour faciliter et renforcer l'application des dispositions de la Convention, en mettant ainsi en évidence une meilleure compréhension des moyens efficaces utilisables pour exécuter les obligations découlant de la Convention;

d) L'examen devrait donner lieu à la présentation de conclusions concernant les obstacles qu'il reste à surmonter à la date de la deuxième Conférence d'examen pour exécuter les obligations découlant de la Convention.

### *Faire que cessent les souffrances causées par les mines antipersonnel: le Plan d'action de Carthagène, 2010-2014*

7. Le *Plan d'action de Nairobi* a été un succès parce qu'il énonce des stratégies à suivre entre les conférences d'examen «pour accomplir des progrès importants afin que cessent, pour tous les êtres humains et à jamais, les souffrances causées par les mines antipersonnel».

8. Le *Plan d'action de Nairobi* a bien servi les objectifs visés. Cependant, les États parties peuvent tirer profit de l'expérience acquise dans l'application du *Plan d'action de Nairobi* pour établir un *Plan d'action de Carthagène* encore plus ciblé et plus orienté vers l'action. Dans ce contexte, il est proposé d'utiliser la méthodologie suivante pour guider l'élaboration du *Plan d'action de Carthagène 2010-2014*:

a) Il faudrait que le plan d'action énonce des actions qui soient aussi spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et limitées dans le temps que possible. Les formulations qui équivalent à des déclarations politiques ou à des déclarations de bonnes intentions ne devraient pas être considérées comme correspondant à des *actions* et devraient trouver leur place, si cela est souhaité, dans d'autres documents;

b) La Convention elle-même constitue les normes et obligations applicables pour les États parties;

c) Il faudrait s'efforcer d'établir un plan d'action plus ciblé, notamment en évitant les répétitions. À titre d'exemple, le *Plan d'action de Nairobi* définit certaines actions qui

repreignent quasiment des obligations énoncées dans la Convention ou qui sont identiques les unes aux autres.

*Vers un monde sans mines: la Déclaration de Carthagène de 2009*

a) Ainsi qu'indiqué plus haut, le *Sommet de Carthagène* devrait adopter une déclaration de haut niveau, concise, percutante et mémorable. Comme à Nairobi en 2004, la déclaration devrait reprendre le principal message – ou les principaux messages – de la Conférence. Il faudrait y reconnaître que des progrès ont été réalisés et que des obstacles persistent et mettre l'accent sur la volonté renouvelée des États parties de surmonter ces obstacles;

b) Les messages clefs que les États parties pourraient souhaiter intégrer dans la *Déclaration de Carthagène* seraient l'appui aux victimes et aux rescapés, l'accent à mettre sur les dispositions de la Convention relatives à la coopération et à l'assistance et un appel vigoureux à la fin de l'utilisation de mines antipersonnel par quelque acteur que ce soit ou la condamnation d'une telle utilisation;

c) Des efforts devraient être faits pour achever la rédaction de la *Déclaration de Carthagène* bien avant le *Sommet de Carthagène* afin que les participants de haut niveau puissent, dès leur arrivée à Carthagène, être en mesure d'adopter cette déclaration et de s'engager, au nom de leur État, à en respecter les dispositions.

-----